

On en parle... Le handicap visuel c'est quoi ?

Il résulte d'une déficience :

- une acuité visuelle après correction comprise entre 4/10 et 1/20 selon l'échelle de Monoyer,
- un champ visuel (la capacité à voir sur les côtés) compris entre 10 et 20 degrés.

Concrètement, un handicap visuel peut se traduire par l'incapacité dans l'exécution d'une ou plusieurs de ces activités :

- la lecture et l'écriture,
- les activités de la vie quotidienne,
- la communication,
- l'appréhension de l'espace et des déplacements.

Le handicap visuel peut intervenir à la naissance (congénitale), ou au cours de la vie, et peut évoluer dans le temps.

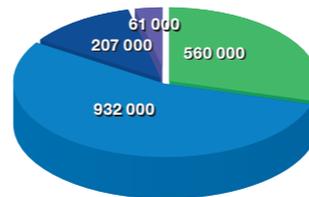
Il peut avoir plusieurs origines :

- le daltonisme, issu d'une anomalie génétique héréditaire,
- la rétinite pigmentaire, maladie génétique dégénérative de l'œil,
- les blessures ou infections de l'œil,
- et bien d'autres pathologies telles que la cataracte, le glaucome, la rétinopathie diabétique...

À savoir

3% des français sont déficients visuels (soit 1,7 million de personnes)

- déficients légers : 560 000
- déficients moyens : 932 000
- malvoyants profonds : 207 000
- aveugles : 61 000



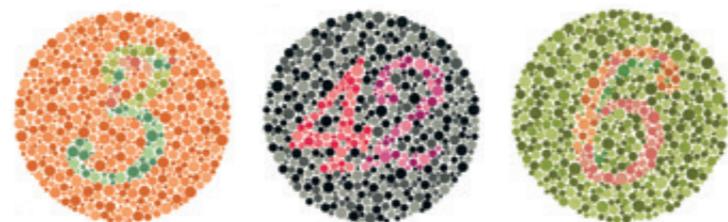
Données issues du Plan handicap visuel de l'INSEE.

Quelles sont les solutions ?

Les lunettes, les lentilles, les loupes, les logiciels, les traitements médicaux ou les opérations chirurgicales sont des corrections qui permettent aux personnes souffrant de déficience visuelle d'exercer une activité professionnelle.

Test de daltonisme

Voici quelques exemples du test d'Ishihara qui permet de détecter les déficiences des teintes rouge et verte.



On en parle... Le handicap auditif, c'est quoi ?

On parle de « surdité » pour désigner une perte d'audition. Celle-ci peut consister en une surdité profonde des deux oreilles, mais elle se manifeste bien souvent par une surdité légère sur une oreille seulement.

L'audition est dite normale quand la perte est inférieure à 20dB. Il existe plusieurs niveaux de perte auditive :

Perte auditive légère - perte de 20 à 40 dB

Dans un environnement bruyant, je n'entends pas aussi bien qu'une personne ayant une audition normale. J'ai du mal avec les sons faibles. Des sifflements ou des acouphènes peuvent se manifester.

Perte auditive moyenne - perte de 40 à 70 dB

Je n'entends pas les sons faibles et moyennement forts, les propos émis en présence de bruit ambiant sont très difficiles à entendre.

Perte auditive sévère - perte de 70 à 90 dB

J'ai des difficultés pour entendre les conversations en groupe. Le langage gestuel est nécessaire pour que je comprenne.

Perte auditive profonde - perte de 90 à 120 dB

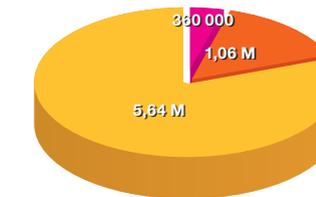
Je n'entends plus ou pratiquement plus même lorsque les sons sont très forts, il faut absolument utiliser le langage des signes.

Surdité totale, cophose - perte supérieure à 120 dB

À savoir

10% des français sont déficients auditifs (soit 7 millions de personnes)

- surdité complète : 300 000
- malentendants : 1,06 million
- déficients auditifs présentant des surdités d'une oreille ou d'autres problèmes auditifs : 5,64 millions



Données issues de la DREES d'après l'enquête Handicap Santé INSEE.

730 000 personnes portent une aide auditive (14% des déficients) et 44 000 personnes pratiquent la langue des signes.

Le saviez-vous ?

Les acouphènes sont considérés comme une déficience auditive. Ils consistent en des bruits (sifflements, bourdonnements, grésillements, etc.) que l'on entend dans une oreille (ou les deux) ou que l'on perçoit sans qu'ils aient été émis par une source du monde extérieur.

Concrètement ?

Le handicap auditif peut intervenir à la naissance (cause congénitale) ou au cours de la vie.

Il peut avoir plusieurs origines : facteurs génétiques héréditaires, certaines pathologies, infections chronique au niveau de l'oreille, séquelles d'un traumatisme, musique trop forte...

Dans beaucoup des cas des corrections sont possibles grâce à un appareillage.

On en parle... Témoignages

Francesca, Responsable adjointe de magasin

**Comment s'est déroulée ton arrivée dans l'entreprise ?
As-tu directement parlé de ton handicap ?**

Dès le début, j'ai parlé de ma situation à mon manager et à mon équipe, cela n'a jamais posé de problème. J'ai été contactée par ma référente handicap qui m'a présenté les possibilités d'accompagnement.

Savais-tu que Picard disposait d'un accord handicap avant d'arriver ?

Oui, car j'ai postulé sur le site de l'Agefiph. J'ai découvert que tous les postes étaient accessibles aux candidats en situation de handicap, et que Picard disposait d'un Accord Handicap. Je sais donc que je pourrai bénéficier d'un accompagnement si besoin.

Maxime, Vendeur

**Comment s'est déroulée ton arrivée dans l'entreprise ?
As-tu directement parlé de ta situation ?**

J'ai commencé chez Picard en CDD puis je suis passé en CDI j'en étais ravi. Il est compliqué d'en parler spontanément à tout le monde car on ne veut pas être stigmatisé. La Mission Handicap m'a été présentée lors de mon arrivée. Elle m'a bien aidé pour le financement de mes appareils auditifs. Sans aménagement, je faisais répéter les clients. Les appareils ont changé ma vie sur plan professionnel et personnel.

On en parle... Dépassons les idées reçues !

1 • Quel pourcentage de la population française serait en situation de handicap sensoriel ?

A/ 14 % B/ 23% C/ 6% D/ 32%

2 • Qui a inventé l'écriture tactile pour les aveugles ?

A/ Denis Diderot B/ René Descartes
C/ Louis Braille D/ Victor Hugo

3 • À partir de combien de décibels considère-t-on l'audition comme déficiente ?

A/ +10 dB B/ +30 dB C/ +15 dB D/ +20 dB

Réponses : 1 > A 14% / 2 > C Louis Braille / 3 > D +20 dB

Vous souhaitez vous tester ?

Nous vous proposons deux liens vers des tests en ligne rapides, et anonymisés :

TESTS VISUELS



TESTS AUDITIFS



On en parle... Ensemble !

Handicap, le mot peut faire peur...

Et pourtant, les situations de handicap font partie de notre quotidien. Nous sommes tous concernés.

N'hésitez pas à poser vos questions : la Mission Handicap est à votre écoute pour échanger et vous orienter dans vos démarches, **en toute confidentialité.**

Je souhaite plus d'informations, je contacte :

• **la Mission Handicap**



Prescillia
Référente Handicap
Magasins
mission_handicap@picard.fr
01 41 09 66 16



Sandrine
Référente Handicap
Fonctions Support
mission_handicap@picard.fr
01 41 09 61 41

- **Mon manager**
- **Ma gestionnaire RH**
- **Mon référent CSSCT**

Coordonnées disponibles sur
Mon Espace Collaborateur :
**Rubrique Mon quotidien >
Mes droits > Handicap**



Le handicap sensoriel on en parle...

Le handicap sensoriel peut résulter d'une déficience visuelle ou auditive et entraîner des difficultés de communication et d'intégration sociale.

Aussi la Mission Handicap accueille et accompagne chaque collaborateur en fonction de ses besoins.

